

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Présents : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, Michel Séguy, Hartmut Schulze, Philippe Cachia.  
Excusés : William Anstett

## I – Valorisation touristique de la commune

En 2024, la commune s'est engagée à définir **un nouveau modèle touristique et économique de son site\***. Pour ce faire, elle a engagé une formation développement qui a eu lieu entre juin 2024 et avril 2025, et qui est maintenant terminée. Le groupe de travail a présenté ses propositions au comité de pilotage de fin de formation le 11 avril, ainsi qu'à la population le 16 mai 2025.

Le conseil municipal est sollicité pour débattre à son tour de ces propositions et valider les grands axes du programme proposé.

\*Le plan de gestion présenté par les sites de la candidature UNESCO comporte l'axe suivant : Promouvoir un modèle touristique durable, vecteur de développement local. La démarche engagée par la commune rentre complètement dans cet axe du plan de gestion.

### **1) Le questionnaire :**

Comment valoriser la destination de Termes,  
Avec le développement d'une offre touristique et de loisirs,  
Valorisant ses richesses patrimoniales et naturelles,  
Tout en préservant le site,  
En préservant nos valeurs,  
Et les emplois ?

### **2) Propositions du groupe projet pour le positionnement d'un nouveau modèle touristique pour Termes :**

- **Affirmer 3 valeurs clés**

V1 = beauté & authenticité

V2 = partage & hospitalité

V3 = respect & responsabilité

- **Afficher des ambitions**

A 1 an : Construire 1 nouveau modèle touristique qui capitalise et consolide l'identité du territoire et le projet existant

A moyen terme : Revitaliser le village grâce à un projet collectif, responsable, qui conserve l'harmonie du site, du territoire, acceptable et profitable pour tous

- **Travailler sur une promesse à l'intention des visiteurs :**

*Termes, une pépite au cœur des Corbières entre histoire nature et découvertes.  
Pour se rencontrer & grandir ensemble*

Avec un slogan « Respirez, vous êtes à Termes »

- **Développer le slow tourisme et le tourisme de nature**

« Pratiquer le slow tourisme, c'est choisir de voyager en prenant son temps, en redécouvrant la diversité des paysages mais aussi son patrimoine local, historique, culturel et gastronomique.

Prendre son temps, c'est aussi se déplacer autrement. Le slow tourisme, c'est possible à vélo, à pied etc...

Le slow tourisme promeut la déconnexion, la redécouverte de territoires de proximité, la rencontre et le partage avec les populations locales. »

- **Cibler les publics suivants :**

Les excursionnistes (couples, seniors, familles)

Les habitants /résidents de proximité

Les itinérants (randonneurs, cyclistes)

Les groupes (assos seniors, scolaires etc.)

**Validation : unanimité**

### **3) Proposition d'une « feuille de route pour valoriser la destination »**

3 axes stratégiques regroupant 12 domaines d'actions sont proposés :

#### **AXE 1 : ORGANISER ET QUALIFIER L'ACCUEIL TOURISTIQUE A TERMES**

1.1 Qualifier le bâtiment d'accueil comme porte d'entrée de la découverte de Termes

1.2 Développer et structurer l'offre d'accueil des clientèles sur le village

1.3 Développer une offre en cohérence avec le positionnement slow touristique

1.4 Aménager et qualifier les parkings

#### **AXE 2 : AMÉNAGER LES ESPACES D'INTÉRÊT TOURISTIQUE DE TERMES ET LES METTRE EN RÉSONANCE**

2.1 Proposer une stratégie et une offre de médiation et d'interprétation des patrimoines

2.2 Sécuriser, baliser et mettre en valeur les parcours de découverte et belvédères du site élargi

2.3 Mise en œuvre et ajuster le plan guide paysager sur le château

2.4 Création de parcours ludiques et/ou sportifs

#### **AXE 3 : ÉTABLIR UNE PROMOTION ET UN MARKETING ADAPTE AU SITE ÉLARGI DE TERMES**

3.1 Améliorer la commercialisation de l'offre touristique

3.2 Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et marketing

3.3 Promouvoir le site de Termes dans l'écosystème touristique local

#### **AXE TRANSVERSAL : CLARIFIER ET PROFESSIONNALISER LE PILOTAGE DE L'ACTION TOURISTIQUE**

Chaque domaine d'actions est décrit dans une fiche action proposant des objectifs , des actions détaillées, des partenariats et une priorisation dans le temps .

**Validation de principe sur l'ensemble du programme d'action : unanimité**

#### **4) Vers quel objectif économique tendre ?**

Proposition :

Sachant que quasiment tous les sites du Pays Cathare bénéficient d'une aide au fonctionnement, mais que l'aide attribuée à Termes est très importante (53 000 € en 2024) , il est proposé comme objectif de réduire le déficit actuel , de manière à atteindre un déficit similaire à celui de sites comme Aguilar, Arques, Saint Papoul, Villerouge ( déficit aux alentours de 35 000 € en 2023)

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### **II. Travaux de rénovation de l'accueil du château**

L'agence technique départementale (ATD) va accompagner la commune sur la recherche d'un architecte / bureau d'études. Mais la Région Occitanie a lancé un appel à projet pour un « tourisme durable, responsable et solidaire », avec la date butoir du 30 juin pour déposer une demande de subvention.

M. Le maire propose de déposer un projet à la Région avant le 30 juin.  
L'Agence technique doit pouvoir préparer le dossier de projet pour cette date.

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### **III – Transfert de la compétence alimentation en eau potable (AEP) et du traitement des eaux usées (EU) à la CCRLCM**

La loi Nôtre prévoyait le transfert de compétence des communes à la Communauté de Communes au 1er janvier 2026. Or, une proposition de loi pour la suppression du transferts obligatoire des compétences eau et assainissement a été adoptée par le Parlement en ce printemps 2025.

La Communauté de Communes (CCRLCM) propose néanmoins de prendre cette compétence pour les communes qui en feront la demande.

La commune de Termes est donc sollicitée comme toutes les autres, afin qu'elle donne sa position sur le transfert de compétences AEP et EU au 1er janvier 2026.

Devant les incertitudes sur ce nouveau fonctionnement et les risques d'augmentation des prix, le conseil propose de ne pas donner son accord pour ce transfert de compétence en 2026.

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### **IV – Décision modificatives du budget**

Concernant l'opération 929 de valorisation du château, il y a lieu de mettre la somme de 18 136.20 € au chapitre 041 article 238 afin de régler l'avance de l'entreprise.

**Vote : Accord à l'unanimité**